

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2021

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 17/09/2021

### 14. Adoption du Projet Educatif Territorial.

En juin 2018 la commune de Boisseuil a adopté son Projet Educatif Territorial (PEDT) pour une durée de 3 ans afin de disposer d'un cadre de collaboration rassemblant tous les acteurs du domaine de l'éducation et permettant de bénéficier de l'aide financière accordée par l'Etat et la CAF aux collectivités territoriales pour l'organisation des temps périscolaires.

Le PEDT arrivant à échéance, il est proposé de le renouveler pour la période 2021-2024. Ce document est issu d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs et institutionnels. Ce document reprend le fonctionnement actuel, l'évaluation du PEDT 2018-2020 ainsi que les évolutions et ajustements envisagés.

Le renouvellement de cet engagement marque la volonté de la commune de Boisseuil pour poursuivre le processus engagé et développer sa politique enfance jeunesse autour des objectifs partagés par les différents partenaires.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver le PEDT 2021-2024 tels qu'annexé à la présente délibération,**
- **d'autoriser le maire à signer tout document devant intervenir dans la mise en place du PEDT,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

